



**GABON**

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT  
ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**2019 - 2022**

Approuvé par: Délégation UE Gabon, Ambassade de France, Société Civile gabonaise

Date d'approbation / de mise à jour:

Mars 2019

# 1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Situé en Afrique centre-occidentale, le Gabon compte seulement 2 millions d'habitants sur un territoire de presque 270.000 kmq, occupé par la majorité de forêt tropicale.

Le pétrole abondant, l'immense richesse forestières et l'investissement privé étranger ont contribué à en faire l'un des pays les plus prospères d'Afrique subsaharienne: selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2016, en termes de développement humain le Gabon est classé 109ème sur un total de 188 pays avec un index de 0,697, au-dessus de la moyenne des IDH de l'Afrique au Sud du Sahara, ainsi comme pour chaque dimension de l'IDH : espérance de vie à la naissance, durée moyenne de scolarisation et revenu par habitant en parité des pouvoirs d'achat. Mais l'économie fortement dépendante du pétrole (50% des recettes financières, 80% des exportations, 45% du PIB) l'expose aux fluctuations du prix et à la volatilité des revenus<sup>1</sup>. Bien que classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon présente néanmoins toutes les caractéristiques d'un pays pauvre selon ses indicateurs sociaux: en raison de l'inégalité dans la répartition des revenus, une proportion significative de la population est sous le seuil de pauvreté. Il en résulte un fossé entre la majeure partie de la population qui vit dans des conditions difficiles et une élite urbaine tirant bénéfice de la politique économique. Cela se reflète, entre autres, dans une méfiance généralisée entre Etat et société civile ainsi que dans une citoyenneté largement passive, repliée dans des stratégies de survie.

Après l'indépendance de la France, à partir du 1960 trois Présidents se sont succédé. L'année 2016 a vu des nouvelles élections présidentielles, contestées par l'opposition et classifiée par l'UE comme « manquantes de transparence », et la réélection du Président sortant, Ali Bongo.

Le **concept moderne de société civile** --dans le sens d'une sphère distincte de l'Etat et du secteur privé et constituée de citoyens qui s'organisent de façon collective et autonome dans la défense de valeurs et intérêts dans l'enceinte publique-- est **relativement nouveau** dans le contexte politique et institutionnel du Gabon, même si le mouvement associatif gabonais remonte aux années 50; la liberté d'association était consacrée dès 1961<sup>2</sup> mais ce n'est qu'à partir de 1995 que la première tentative de structuration des OSC gabonaises a vu le jour avec l'appui du PNUD, à travers la création du Collectif national des associations et ONG du Gabon (CNAONG) puis, en 2007, au sortir de l'accord de Cotonou, avec la mise en place du Programme de renforcement des acteurs non étatiques (ANE), fruit de la coopération Gabon-Union européenne (UE) sur le 9<sup>ème</sup> FED.

## 1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Les associations sont relativement jeunes au Gabon (environ 16 ans d'existence entre 1991 et 2017), en dehors de celles confessionnelles internationales comme la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne), arrivés en 1956. Elles obtiennent très difficilement le récépissé de légalisation et se répartissent de manière inégale avec une prédominance dans le secteur de l'éducation, de la santé/social et de l'environnement. Les associations de droits de l'homme et de promotion/sauvegarde de culture sont faiblement représentées.

Par rapport à la Feuille de Route précédente, le cadre légal régissant les organisations de la société civile au Gabon n'a pas changé, reste relativement obsolète et fragmenté (textes divers et non harmonisés).

---

<sup>1</sup> La crise de trésorerie s'est vue aggravée par la chute drastique du prix du baril. Les chutes des prix du pétrole brut commencés au cours du dernier trimestre 2014 ont plongé le pays dans une crise financière qui est en train d'avoir des incidences sur le plan social.

<sup>2</sup> (article 8) de la Constitution: « Le droit de former des associations (...) est garanti à tous dans les conditions fixées par la loi. Les associations ou sociétés dont les buts ou les activités sont contraires aux lois pénales et à la bonne entente des groupes ethniques sont interdites ».

L'une des avancées majeures récentes (2017) est la reconnaissance par le Dialogue Politique d'Angondjé<sup>3</sup> de la nécessité de la révision la loi 35/62 régissant les associations. En effet, la loi est particulièrement imprécise sur des questions cruciales :

- Des contraintes d'ordre institutionnel relatives à l'octroi d'agrément pour les OSC liées principalement au régime d'autorisation préalable du Ministère de l'intérieur instaurée par la loi 35/62<sup>4</sup>. Dans la pratique, les associations qui ont obtenu un récépissé provisoire sont obligées d'attendre entre 6 mois et 2 ans et plus<sup>5</sup> avant de l'obtenir.
- Il n'y a pas de texte spécifique pour les ONG dans le corpus législatif gabonais bien que le Ministère de l'intérieur délivre des récépissés provisoires et définitifs à des associations se disant ONG.
- La loi accorde à l'Etat le pouvoir de dissoudre une OSC pour toute une série d'infractions, y compris des actions considérées par le gouvernement comme "contraires aux bonnes mœurs" et les actions déterminées "porter atteinte à l'intégrité du territoire national," "constituer un danger pour l'ordre public" ou "discréditer les institutions politiques". Même si l'Etat a rarement recours à cette disposition, elle est néanmoins souvent brandie pour intimider les OSC ou justifier l'utilisation de mesures coercitives à leur égard.
- Un statut juridique flou, sinon inexistant, pour les plateformes / réseaux / coalitions légalisées par le Ministère de l'Intérieur sous la désignation « d'association », alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses dans plusieurs secteurs, allant de la promotion des droits humains à la protection de l'environnement.
- Il y a également une réglementation stricte sur l'accès aux financements des OSC gabonaises. Si ces dernières sont autorisées à percevoir les cotisations des membres et à posséder un local, tous les dons extérieurs doivent être approuvés par les autorités. La loi ne comporte aucune disposition concernant la possibilité pour les OSC de recevoir de fonds étrangers et toute donation supérieure à 10 millions FCFA (15.200 €) doit être approuvée par le Conseil des ministres. De même, les cotisations des membres sont légalement limitées à 10.000 FCFA (15,2 €).
- L'Etat n'accorde des subventions qu'aux organisations reconnues d'utilité publique<sup>6</sup>. Or l'atteinte de ce statut est quasiment impossible et requiert un décret du président de la République.
- Le régime fiscal des OSC est relativement ambigu.
- L'absence de protection pour les acteurs de gouvernance. Bien qu'il n'y ait pas de restrictions graves par rapport à la liberté de parole ou de réunion, on note quand même certains obstacles à cet égard notamment d'ordre sécuritaire<sup>7</sup> (particulièrement pour les OSC agissant sur des questions sensibles au Gabon comme la lutte contre les crimes avec prélèvements d'organes ("crimes rituels"), la lutte contre la corruption ou la gestion des ressources naturelles). Certains militants, « activistes », disent clairement qu'ils craignent pour leur vie et se sentent menacés dans l'exercice de leur mission sans pour autant pouvoir bénéficier de la protection des services de l'État.
- L'absence d'une politique nationale cohérente concernant le rôle de la société civile et de mécanismes de dialogue; un exemple révélateur à cet effet est l'exclusion du Gabon de l'initiative de transparence dans les industries extractives (EITI) qui nécessite un dialogue tripartite gouvernement, société civile et secteur privé.
- L'obtention et le renouvellement des accords de siège pour les ONG internationales sont souvent du ressort du parcours du combattant en l'absence de critères bien définis pour les obtenir; il en est de même pour les autorisations de séjour pour le personnel expatrié.

---

<sup>3</sup> Rapport final du Dialogue Politique, Angondjé, Avril-mai 2017, page 24

<sup>4</sup> Selon le Ministère de la prévoyance sociale, sur un millier d'associations recensées actives dans le secteur, seul 1/3 a obtenu une reconnaissance définitive de la personnalité morale.

<sup>5</sup> Rapport d'enquête illustrative des barrières et entraves aux associations liées à la loi 35/62, ROPAGA, 13 juillet 2017, page 10 disponible en ligne via le lien <https://en.calameo.com/books/0037513778f73491a8f27>

<sup>6</sup> Les OSC reconnues d'utilité publique (il semble qu'il y en ait tout au plus 3) bénéficient d'une subvention annuelle de l'Etat de 17 M FCFA (26000€).

<sup>7</sup> Interdiction de manifestations, répression de rassemblements publics, etc.

- L'absence d'un cadre juridique approprié pour régler le financement privé des OSC (y compris des mesures fiscales incitatives). Ceci est d'autant plus dommageable en raison de la présence de nombreuses multinationales, entreprises privées, banques qui ont une grande tradition notamment dans la responsabilité sociale d'entreprise (RSE).
- Difficultés récurrentes d'accès à l'information pertinente / fiable. Les OSC ont également de grandes difficultés à accéder à l'information pertinente auprès des institutions étatiques, nécessaires à l'exécution de leur mission. Il n'y a aucun dispositif légal qu'ils peuvent faire valoir auprès des agents de l'Etat afin d'avoir accès à ces informations.
- La multiplicité des guichets pour la même politique publique liée aux associations: Au moins 5 ministères (Environnement, Economie, Jeunesse et Sports, Protection Sociale, PME-PMI) ont des directions générales en charge des associations. Le plus frappant est la similitude des missions entre la Direction Générale de la Promotion des Associations du Ministère de la Jeunesse et des Sports et celui du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale.

Pour ce qui est des organisations rurales, l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives, adopté en décembre 2010 à Lomé édicte différentes dispositions ayant pour but d'unifier le statut et le fonctionnement des coopératives, unions et fédérations de sociétés coopératives, agricoles ou non agricoles, existantes ou en voie de création dans les États membres dont le Gabon. Cependant, il est à noter que la transition vers l'Acte uniforme notamment pour les coopératives n'est pas à la portée de celles-ci en l'absence de directives claires de l'administration et en l'absence d'un accompagnement approprié.

Régis par la loi 21/2010, portant code du travail, les syndicats peuvent se former librement au Gabon et on dénombrait en 2014 plus d'une centaine de syndicats et 18 centrales syndicales. Toutefois, certains syndicats indépendants se plaignent des pesanteurs imposées par le gouvernement<sup>8</sup> et de l'absence de concertation<sup>9</sup> notamment sur la dernière révision unilatérale du code du travail.

Les OSC, conscientes qu'un cadre juridique et réglementaire favorable peut améliorer leur efficacité et leur durabilité, continuent à réclamer une réforme du cadre juridique qui est clairement dépassé. Dans les trois dernières années (2015-2017) des initiatives de réforme ont été présentées par les membres du réseau ROPAGA.

## 1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

La société civile gabonaise est fragmentée, faiblement structurée et avec un niveau de communication interne insuffisant, de faibles capacités de gestion financière, l'absence d'alternance dans le staff dirigeant et des problèmes récurrents de conflits d'intérêt (phénomène des multiples casquettes), ce qui rend difficile l'évolution vers des rôles de plaidoyer. Bien qu'il n'existe pas de sources définitives pour leur nombre, on peut calculer environ 1.200 OSC actives. Il existe aussi une pléthore de réseaux, qui apparaissent très divisés souvent à cause de conflits de leadership. Peu d'associations soutiennent des causes communes et mènent des actions publiques en exerçant des pressions sur les gouvernants. A ces manifestations publiques les gouvernants répondent soit par des intimidations, des interdictions, des dissolutions et des arrestations qui, dans la grande partie des cas, ne sont pas notifiées par écrit et publiées au Journal Officiel<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Par exemple, un syndicat d'enseignant se plaint du refus systématique du Ministère d'accepter le prélèvement automatique des cotisations des membres et leur versement au profit du syndicat.

<sup>9</sup> Le principal syndicat dans le secteur des hydrocarbures affirme qu'il n'a pas été consulté lors du processus d'élaboration du code pétrolier.

<sup>10</sup> Rapport enquête illustrative sur les barrières et entraves aux associations liées à la loi 35/62, idem, page 3, disponible en ligne via le lien <https://en.calameo.com/books/0037513778f73491a8f27>

Bien que le Gabon soit signataire de l'accord de partenariat de Cotonou qui stipule clairement que le gouvernement doit œuvrer à une participation de la société civile à l'ensemble des étapes des politiques de développement, la participation des OSC au dialogue sur les politiques nationales et sectorielles dépend très souvent de la volonté des responsables. Néanmoins, il y a des exemples où la participation était effective : processus APV/FLEGT, la réforme du code forestier gabonais, mise en œuvre de la convention de Kinshasa, comité de suivi de lutte contre la traite, etc.

Le gouvernement consulte également les OSC lors des processus d'élaboration de programmes et stratégies soutenues par la coopération internationale, comme le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), mais cette participation n'est vue que comme une condition imposée par les bailleurs de fonds internationaux. Dès lors, elle est souvent réduite à un faire-valoir<sup>11</sup>.

Il y a donc une nécessité de clarifier les aspects du rôle et du niveau de participation de la société civile, en particulier, d'éviter la confusion entre le concept d'activisme et celui de participation responsable au processus de développement.

Il y a lieu de noter également l'existence des plateformes formelles de concertation avec les OSC, en particulier le Conseil économique et social (CES), la Commission nationale des droits humains (CNDH), l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE). Toutefois, les associations représentant la société civile au sein du CES sont généralement considérées comme proches du gouvernement. Lorsque la composition du CES a été renouvelée pour la période 2012-2017, le processus a conduit de nombreuses OSC à déposer plainte auprès de la Cour constitutionnelle. On note également un faible retour des OSC présentes dans ces plateformes à la société civile qu'elles sont pourtant censées représenter.

Cependant, les cadres de concertation/dialogue multipartenaires existants sont plus ou moins non fonctionnels, à l'image des cadres de concertation de gestion locale (CCGL) dans les parcs nationaux où les représentants des OSC se plaignent d'une marginalisation relative. Sur les questions économiques, on note une faible participation des OSC aux processus budgétaires tant au niveau national que local et une implication plutôt limitée des OSC dans l'économie sociale et la croissance inclusive.

Enfin, il y a lieu de signaler qu'il y a des dynamiques positives au sein de la société civile gabonaise qui peuvent constituer un point de départ. Par exemple, les coalitions émergentes sur l'épineuse question de la protection des forêts<sup>12</sup> et dans la production de rapports / enquêtes sur la question des droits humains.

Très peu d'OSC ont intégré des techniques de planification stratégique dans leur processus décisionnel; de façon similaire, très peu de rapports techniques et financiers sont publiés et peu de vérifications externes sont effectuées.

### 1.3 CAPACITÉS

La grande majorité des OSC gabonaises se caractérisent par leurs faibles capacités organisationnelles et institutionnelles. Le majeur défi auquel elles sont confrontées est la viabilité financière : dans la période 2014-2017 la réduction des fonds disponibles a continué à avoir un impact négatif sur leurs capacités organisationnelles et d'infrastructure. L'absence de finances pérennes des associations en provenance de l'État, du secteur privé et des bailleurs de fonds a de lourdes incidences sur la taille, la structuration des associations et leurs capacités à employer du personnel salarié et/ou à acquérir un titre foncier de propriété.

---

<sup>11</sup> Participation généralement circonscrite aux ateliers de validation alors que les choix stratégiques ont déjà été arrêtés.

<sup>12</sup> Les OSC ont lancé en 2012 une campagne intitulée "Gabon, Ma Terre, Mon Droit" destinée à sensibiliser le public aux incidences des plantations agro-industrielles et à leurs droits de propriété sur la terre. Cela a poussé les communautés à s'organiser pour défendre leurs droits.

D'autres défis majeurs sont (i) l'ancrage local limité ; (ii) la faiblesse des capacités techniques, notamment les capacités de plaider, de lobbying, d'interpellation et de négociation pour la défense d'intérêts des communautés et pour la participation dans l'élaboration des politiques publiques; (ii) le faible niveau de collaboration entre les OSC, aussi bien d'une manière horizontale (entre OSC) que d'une manière verticale (articulation interne entre le niveau local/intermédiaire/national); (iii) la gouvernance interne des OSC et (iv) la question de la légitimité des OSC, tant dans les yeux de la population que des acteurs étatiques (qui les considèrent comme des acteurs « opportunistes » à la recherche de fonds).

Il a été constaté l'absence d'un mécanisme pérenne de renforcement de capacités et d'accompagnement de proximité des OSC au-delà des projets. Eu égard à la forte dépendance des financements extérieurs, la plupart des OSC souffrent de l'absence de ressources humaines qualifiées. Dans la période 2014-2017 la réduction des fonds disponibles a continué à avoir un impact négatif sur leurs capacités organisationnelles et d'infrastructure. En raison de la rareté des ressources financières, de nombreuses ONG gabonaises ont des difficultés à conserver leur personnel qualifié et permanent et ont considérablement réduit leurs activités.

Au-delà des formulaires exigés par les bailleurs de fonds, il y a un manque d'un véritable mécanisme endogène aux OSC de suivi-évaluation qui pourrait servir d'outil de navigation pour définir et recadrer le plan d'action ainsi qu'établir la stratégie de renforcement de capacités adéquate en fonction des besoins réels.

La plupart des financements provient de sources extérieures, ou de donateurs internationaux diversifiés qui, toutefois, dans la période considérée, ont continué à réduire sensiblement leurs allocations. L'Etat octroie des petites subventions qui ne sont pas susceptibles de permettre une autonomie opérationnelle; il existe aussi des sources philanthropiques locales, généralement de grandes fondations, et aussi des dons de politiciens ont parfois été constatés. A ce jour, moins de 50 OSC bénéficient de ces subventions. Ainsi, les ONG traditionnelles sont en train de modifier leurs modèles économiques fournissant une assistance technique aux clients: pour tenter de réduire les déficits de financement, la société civile complète ses revenus en fournissant des services facturables aux clients. Ce changement s'inscrit dans la continuité de dernières années des OSC traditionnelles vers un modèle d'entreprise sociale.

**Implications pour la feuille de route :** *Ce bref bilan de l'état de santé de la société civile et la mise à jour pour la période 2018-2020, maintient les trois considérations déjà énoncées pour la première feuille de route d'engagement stratégique. D'abord, il y a un fort besoin d'une société civile crédible et capable pour jouer un rôle de propulseur de meilleures politiques de développement et de gouvernance « par le bas ». Deuxièmement, de nombreux facteurs ont contribué à une société civile peu disponible et prête à jouer ce rôle d'acteur de gouvernance. Troisièmement, vu ce constat des capacités limitées et la faiblesse des ressources disponibles, il faudra continuer sur la route des stratégies de réponse réalistes et graduelles entreprise conjointement par l'UE et la France, le seul EM engagé dans la coopération dans le Pays.*

## 2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

L'engagement de l'UE avec la société civile au Gabon a évolué avec le temps, suivant les approches de développement et les changements de la politique européenne globale en matière d'appui à la société civile, telles que reflétées dans les différentes conventions de Lomé (1975-2000) et dans l'accord de Cotonou (2001).

Ainsi, l'UE a financé dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED le Programme d'appui aux acteurs non étatiques du Gabon (PROGREANE, 2007-2010) qui a visé le renforcement de compétences et la structuration des ANE en réseaux ainsi que la mise en place d'une structure d'appui, la Maison des acteurs non étatiques (MANE), axée sur l'appui juridique et technique aux ONG.

Le PROGREANE a permis, dans sa dernière phase, une concertation globale Etat/partenaires au développement/ANE sur les besoins identifiés et les axes de développement pour les prochaines années. Cette concertation participative a permis de faire émerger plusieurs thématiques clefs en matière de besoins de la société civile. Toutefois, après la clôture du projet, la MANE est passée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, qui devait en assurer la gestion. Cependant, elle est restée fermée et les équipements de grande qualité acquis dans le cadre du PROGREANE ont disparu. Par ailleurs, les formations qui devaient être dispensées ne l'ont pas été et parmi les réseaux thématiques identifiés, seul un ou deux demeurent visibles et assurent un suivi et un dialogue de qualité avec les autorités du pays. Faisant suite aux résultats mitigés de ce programme, aucun appui spécifique à la société civile n'a été prévu dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, en accord avec les demandes du gouvernement partenaire du Gabon. En 2017, la MANE a été renommée « Maison de la Société Civile Gabonaise » (MASCIG) et gérée par des réseaux d'OSC, qui essaient de la faire devenir un point de rencontre et une plateforme d'échange de la SC. Aucun investissement financier n'est fait par le Ministère de l'Economie.

Pour la période 2015-2017 une enveloppe a été accordée pour un montant total de 3,4 millions d'euros sur les lignes thématiques ANE-AL (Budget de l'UE), à partager avec Sao Tomé et Príncipe dont la Délégation au Gabon est compétente. En complémentarité des interventions sur l'instrument géographique du FED, la priorité pour cette enveloppe a été définie comme la gouvernance et la création d'emploi pour les groupes les plus vulnérables. Aucune enveloppe n'a été prévue pour l'année 2018, pour les années 2019 e 2020 elle s'élève à 1.9 millions d'euros (toujours à partager avec Sao Tomé et Príncipe).

Par ailleurs dans le cadre de la coopération régionale, l'Union européenne a appuyé au Gabon plusieurs OSC agissant dans la gouvernance de la gestion des ressources naturelles.

Dans la période 2014-2017 la coopération française a continué à soutenir le renforcement des OSC et de leurs capacités (administratives, financières et organisationnelles), la structuration des OSC existantes et l'émergence de nouvelles, à travers le financement de projets thématiques, portant sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants, l'insertion économique de la jeunesse et le développement local, ainsi que le regroupement et la mise en réseau des acteurs de la société civile gabonaise.

Plusieurs autres bailleurs soutiennent les OSC au Gabon. L'Ambassade des Etats-Unis est aussi active dans le soutien à la société civile au Gabon, disposant de deux instruments d'appui<sup>13</sup>: l'un pour les questions liées à la démocratie et à la protection des droits humains et l'autre pour les petites associations dans les domaines de l'agriculture, de l'enfance et du social. L'Ambassade du Japon intervient également sur toute l'étendue du territoire dans les secteurs agricoles et sociaux avec des projets de taille moyenne soutenus par un réseau de 40 volontaires, via la JICA. Le PNUD, qui a déjà conduit un état des lieux des OSC au Gabon<sup>14</sup>, soutient les OSC et les collectivités locales dans la mise en place de projets de développement

---

<sup>13</sup> Via un appel à projet annuels d'un montant maximum de 50 000 USD.

<sup>14</sup> Etude diagnostique des organisations de la société civile au Gabon, Jean-Baptiste MASSAMOUNA, juillet 2011 ;

social et économique au niveau décentralisé dans le cadre du projet "Art Gold". L'UNICEF appuie la mise en réseau des OSC œuvrant dans la protection de l'enfant.

## **2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE**

La société civile a été étroitement associée à la revue à mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED et a contribué à réorienter certaines priorités vers l'appui à la gouvernance, notamment sectorielle ; il n'y a pas eu de consultation formelle avec la société civile sur la programmation du 11<sup>ème</sup> FED. Suite à la revue à mi-parcours (RMP) qui a eu lieu en Septembre 2017, une réorientation des fonds restants (5 millions €) a été décidée vers ou à travers la société civile/acteurs non-étatiques pour permettre de bénéficier davantage aux groupes vulnérables (jeunes et femmes notamment dans les secteurs informels).

Le niveau de dialogue entre l'UE et la société civile gabonaise pendant la dernière décennie est relativement soutenu. Les situations de tensions politiques ont également été des occasions pour des discussions avec certaines OSC notamment celles actives sur la protection des droits humains et la transparence des processus politiques. La société civile elle-même associe le dialogue surtout à des opportunités de financement. La demande pour un dialogue plus large et de nature non-financière, est clairement perceptible mais reste circonscrite à un petit nombre d'OSC.

La France, à travers l'AFD, a appuyé un dialogue plus structuré avec la société civile gabonaise dans le cadre du processus d'élaboration du Programme national du développement du secteur de la santé (PNDS) et a confié aux OSC le volet sensibilisation contre le VIH-SIDA du projet d'appui à la mise en œuvre du PNDS.

## **2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE**

Malgré l'existence d'un espace de dialogue politique régulier avec le gouvernement notamment à travers les dispositions de l'article 8 de l'accord de Cotonou, il ne semble pas que la question de l'amélioration de l'environnement et l'élargissement du spectre d'action des OSC ait été évoqué dans le passé. Et ceci bien que l'amélioration du cadre légal régissant les OSC fût un des objectifs assignés au PROGREANE.

## **2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (« mainstreaming »)**

Selon la Communication de l'UE de 2012<sup>15</sup> « *la participation des OSC est un aspect essentiel de la conception de politiques répondant aux besoins des citoyens* ». Dans cette optique, l'UE s'engage à débloquer « *des moyens plus importants pour promouvoir, soutenir et suivre des mécanismes efficaces permettant la tenue de dialogues axés sur les résultats* » qui devraient « *inclure tous les acteurs concernés, tels que les OSC et les acteurs du secteur privé [...] ainsi que les gouvernements partenaires, les autorités locales, les parlements et d'autres institutions nationales* ».

Cet appel à l'intégration des OSC dans les processus de formulation et de mise en œuvre de politiques publiques nationales et locales est particulièrement pertinent pour un pays comme le Gabon, où le gouvernement suit depuis longtemps des approches de formulation de politiques fortement centralisées et descendantes. Les espaces et mécanismes pour une participation réelle manquent à tous les niveaux. Les OSC peinent à assumer leur rôle comme acteur de gouvernance et interlocuteur dans les processus de politique publique. Tout cela explique pourquoi l'intégration des OSC se limite actuellement à la

---

<sup>15</sup> Voir : « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations externes ». Com (2012), 492 final.

participation dans la mise en œuvre de programmes de coopération qui sont forcément très faible du fait que le pays est classé à revenu intermédiaire de niveau supérieur.

Il en découle que le défi de « mainstreaming » sera ardu dans le contexte gabonais. Il faudra convaincre l'Etat (à défaut du levier d'un volume de coopération significatif) de la valeur ajoutée d'une participation accrue des OSC dans la formulation de politiques publiques ou dans son rôle de veille et de reddition de comptes ; utiliser les fenêtres d'opportunité disponibles ; accompagner les OSC à se positionner (de leur propre gré) dans la sphère publique comme acteur de gouvernance ; assurer des programmes de renforcement institutionnel des OSC pour devenir des interlocuteurs crédibles et structurés, avec une capacité de faire des propositions bien élaborées.

Au sein de la DUE, il est nécessaire d'explorer des pistes réalistes et faisables pour promouvoir la participation d'OSC sélectionnées dans les processus nationaux (comme la lutte contre la corruption, la transparence dans la gestion des ressources naturelles, etc.) ou sectoriels (comme dans la formation professionnelle, secteur de concentration du 11<sup>ème</sup> FED) et l'environnement (coopération régionale). Toutefois, ils se heurtent pour le moment à un problème de connaissance plus fine des acteurs de la société civile porteurs de changement et d'un manque de savoir « comment faire le *mainstreaming* de manière efficace et efficiente dans la pratique.

## **2.2 COORDINATION**

Au Gabon, les PTF n'ont pas un mécanisme spécifique de coordination sur les questions liées à l'engagement avec les acteurs de la société civile. Il en résulte un grand déficit de coordination au sein des différents intervenants en appui aux OSC. En conséquence, on peut noter une faible cohérence régionale et thématique des interventions.

Toutefois, cet état des choses pourrait changer vite, compte tenu des évolutions des politiques en matière de coopération des PTF (allant dans le même sens que la Communication de 2012), le bilan mitigé des expériences du passé et la réduction des effectifs humains au sein des différentes agences. Lors des consultations en préparation de cette Feuille de Route, tant les Etats membres que les autres PTF ont exprimé une claire volonté à travailler ensemble sur ce chantier complexe d'appuyer la société civile gabonaise dans ce processus complexe et long de transformation institutionnelle comme acteur de gouvernance. Egalement, au sein de la DUE, le processus d'élaboration de la feuille de route société civile a éveillé l'intérêt des différentes sections et en particulier de la section politique. Cela pourrait à moyen terme assurer un niveau important d'appropriation de cet outil stratégique par l'ensemble de la DUE.

## 2.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Il y a plusieurs enseignements tirés de l'engagement de l'UE avec la société civile au Gabon qui sont structurés sous forme de l'analyse SWOT suivante. Celle-ci se base sur une analyse documentaire<sup>16</sup> et sur des consultations avec la DUE et les autres PTF. Une telle lecture panoramique devrait faciliter l'identification de priorités pour l'engagement futur de l'UE (voir section 3 de cette feuille de route).

Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acceptation de la nature politique de l'appui à la société civile (voir intérêt de la section politique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tendance à financer les projets plutôt que les processus ;</li> <li>- Vision à court terme avec une attention limitée à la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'Etat ;</li> <li>- L'instrument dominant « Appel à proposition » n'incite pas les OSC à définir une stratégie d'action cohérente et une trajectoire propre de développement institutionnel comme acteur de gouvernance. En effet, une OSC ne répond pas un appel à projet pour se structurer mais pour réaliser l'objet social qui la fonde.</li> <li>- Limites des appuis exogènes à la structuration de la société civile ;</li> <li>- Pas d'utilisation du dialogue politique pour un plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement des OSC (cadre légal) ;</li> <li>- Absence d'un dialogue structuré avec la société civile ;</li> <li>- Absence d'un dispositif d'accompagnement de la SC (pas de programme géographique avec une AT) ;</li> <li>- Manque de capitalisation des acquis des appuis précédents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription d'une mesure d'accompagnement de la SC dans le 11<sup>ème</sup> FED ;</li> <li>- Existence d'opportunités de complémentarité et de synergies entre la CE, les EM et autres PTF ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité politique</li> <li>- Formulation de politiques restrictives de la société civile par le gouvernement de manière unilatérale ;</li> <li>- Ambitions irréalistes en matière d'appui aux OSC (comme acteur de gouvernance) vu le volume de coopération ;</li> <li>- Manque de volonté politique à « pousser » le dossier société civile au sein de la DUE et des PTF en général.</li> </ul>

<sup>16</sup> Il y a relativement peu de matériel évaluatif disponible concernant l'action des PTF en appui à la société civile.

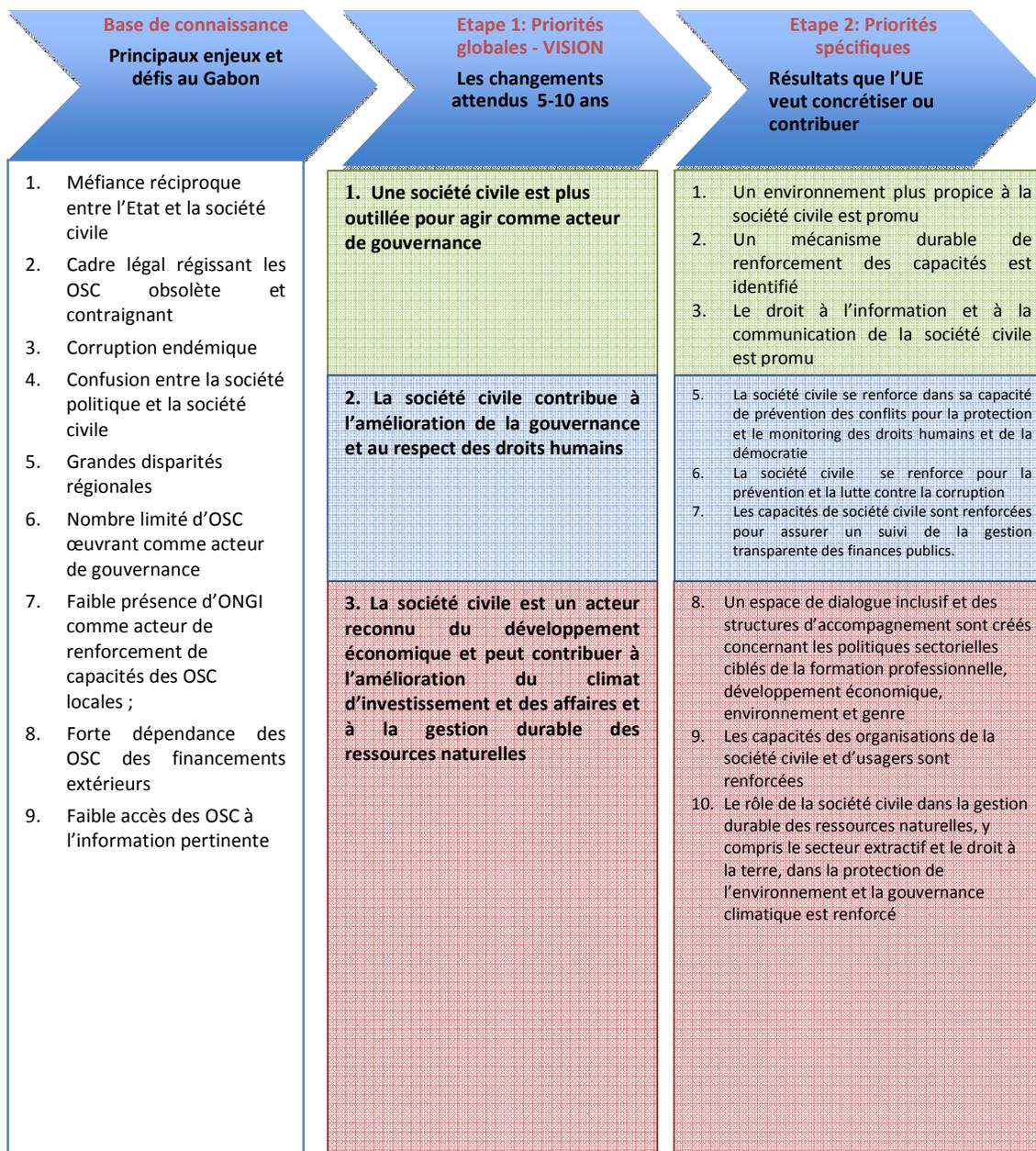
### 3 PRIORITÉS

Après une série de consultations menées en 2014 avec la DUE, les EM, l’Ambassade des Etats-Unis, la BAD, l’Unicef et le PNUD, des représentants de la société civile et différents départements ministériels, **trois priorités globales avec une vision à long-terme** avaient été identifiées. Elles représentent les changements structurels à moyen et long terme auxquels l’UE envisage d’aboutir à travers leur engagement avec la société civile gabonaise. Ces priorités restent inchangées et sont confirmées pour la période 2018-2020

Cette vision à long terme est également bâtie sur l’architecture de coopération actuelle (et les évolutions prévues) dans le pays, en prenant en compte les éléments du **contexte politique mouvant**.

Ces priorités globales ont ensuite été déclinées en priorités spécifiques, et présentent les résultats que l’UE et les EM ambitionnent d’obtenir ou de contribuer à la réalisation.

La figure ci-dessous présente la logique d’ensemble et les perspectives de la feuille de route pour l’engagement stratégique pour la société civile au Gabon. Une approche en deux étapes a été suivie pour la définition des priorités à partir de la base de connaissance qui correspond aux deux sections précédentes.



Dans le reste de cette section plus d'information est fourni sur chacune des trois priorités globales, sur les résultats et les indicateurs de résultats qui guideront les interventions de l'UE et des partenaires.

### **PRIORITE 1 Une société civile plus outillée pour agir comme acteur de gouvernance**

Il existe un consensus entre les différents acteurs y compris avec les acteurs étatiques que le cadre légal régissant les OSC est obsolète, non harmonisé et contient des dispositions en contradiction avec les principes de la liberté d'association et les conventions internationales ratifiées par le Gabon. Il existe également un vide juridique sur le regroupement (structuration) et sur l'accès à l'information pertinente.

Une des grandes contraintes relevées par les récentes études y compris le processus de préparation de la feuille de route est l'accès à un financement durable des OSC y compris les financements publics et privés.

Déjà dans le cadre de la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED, l'UE avait identifié ce pilier comme un axe d'intervention du programme PROGREANE.

#### **Rôle que l'UE et les partenaires peuvent jouer :**

- Utilisation du dialogue politique pour faire avancer le processus législatif
- Facilitation du processus de concertation y afférent
- Appui ciblé à l'émergence de mécanismes endogènes de financement et de renforcement de capacités durables de la société civile
- Promotion de l'accès à l'information des OSC

PRIORITES SPECIFIQUES- RESULTATS	INDICATEUR(S) DE RESULTATS
1. Un environnement plus propice à la société civile est promu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une concertation multi-acteurs est conduite pour définir un consensus sur les axes de la réforme.</li> <li>• Le gouvernement adopte un cadre juridique adéquat en conséquence.</li> <li>• Le nouveau cadre légal est vulgarisé et effectivement mis en œuvre.</li> </ul>
2. Un mécanisme durable de renforcement des capacités est identifié.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un processus multi-acteurs, y compris avec les acteurs étatiques, est facilité pour finaliser le montage d'un tel mécanisme.</li> <li>• Un processus participatif conduit à l'adoption d'un texte sur le financement privé des OSC au Gabon. Il est requis le renforcement des capacités de gestion au sens large (financier, cadre administratif, ressources humaines, existence d'un organigramme, etc.).</li> </ul>
3. Le droit à l'information et à la communication de la société civile est promu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un texte juridique opposable à l'administration est élaboré de manière concerté, adopté et mis en vigueur ;</li> <li>• Un système de partage d'information du côté des PTF est en place.</li> <li>• Une plateforme d'accès à l'information pertinente pour les OSC, à la capitalisation des bonnes pratiques et à l'échange est mise en place suite à un processus participatif.</li> </ul>

## **PRIORITE 2 La société civile contribue à l'amélioration de la gouvernance et au respect des droits humains**

Il y a beaucoup d'études et diagnostics qui ont identifié clairement l'amélioration de la gouvernance notamment dans le secteur de la justice et la gestion des finances publiques comme un des principaux défis pour le développement du Gabon. La corruption endémique<sup>17</sup> est également pointée comme le principal frein pour une plus grande justice sociale. S'agissant de la situation des droits humains, bien que qu'il y a eu des avancées positives notamment avec l'abolition de la peine de mort, l'adoption d'une stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) et de la ratification de la Convention sur les disparitions forcées, l'impunité liée aux crimes avec prélèvements d'organes ("crimes rituels"), les droits de la femme, les conditions de détentions et le trafic d'êtres humains sont régulièrement dénoncés par la société civile.

Une stratégie mixte pourrait être adoptée à cet égard : d'une part une facilitation de l'intégration de la dimension société civile dans ces processus et d'autre part le renforcement des capacités et leur structuration comme acteur de gouvernance. De plus, ce domaine nécessite une division des tâches avec les EM et des actions conjointes comme le dialogue politique avec les autorités.

### **Rôle que l'UE et les EM peuvent jouer**

- Financement d'actions innovantes des OSC
- Promotion des capacités des OSC dans lutte contre la corruption et la gestion des finances publiques
- Soutien de la structuration des OSC œuvrant dans la protection des droits humains et la promotion de la démocratie
- Utilisation du dialogue politique pour l'intégration des OSC dans les instances de dialogue et concertation multi-acteurs sur les questions politiques.

<b>Priorités spécifiques – résultats</b>	<b>Indicateur (s) de résultat</b>
5. La société civile se renforce dans sa capacité de prévention des conflits pour la protection et le monitoring des droits humains et de la démocratie.	<ul style="list-style-type: none"><li>• La structuration des OSC œuvrant pour la protection des droits humains et la promotion de la démocratie est soutenue.</li><li>• Des actions collectives innovantes des OSC dans ce sens sont promues et appuyées.</li></ul>
6. La société civile se renforce pour la prévention et la lutte contre la corruption.	<ul style="list-style-type: none"><li>• La participation de la société civile aux instances publiques de régulation est promue.</li><li>• Les initiatives innovantes de la société civile pour la lutte contre la corruption sont soutenues.</li></ul>
7. Les capacités de société civile sont renforcées pour assurer un suivi de la gestion transparente des finances publics.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les capacités des OSC en matière de suivi du processus budgétaire sont renforcées.</li><li>• L'émergence de coalitions multi-acteurs (avec secteur privé et monde académique) est facilitée et appuyée.</li></ul>

---

<sup>17</sup> L'indice de perception de la corruption (Corruption perception index) de Transparency International pour 2017 place le Gabon au 117<sup>e</sup> rang sur 180, avec 32 points sur cent.

### PRIORITE 3 La société civile contribue à l'amélioration du climat d'investissement et à la gestion durable des ressources naturelles

Malgré les difficultés économiques du pays, notamment en raison de la baisse des prix du pétrole et l'absence d'une véritable régulation, il y a néanmoins un grand potentiel économique qui reste faiblement exploité. On note également l'absence de véritables partenariats entre différents acteurs (y compris le secteur privé) pour le développement de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations. Par ailleurs, il y a un grand désordre dans la gestion des ressources naturelles (notamment le bois) avec des conséquences énormes sur l'environnement du pays. Ces dernières années ont été marquées par la perte de plusieurs centaines d'hectares de forêt et de terres agricoles fertiles en raison de la surexploitation du bois et les recherches minières.

Dans ce contexte, l'un des appuis de l'Union européenne dans le cadre du Programme indicatif national pour le 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) vise à améliorer l'employabilité des jeunes à travers le développement de la formation professionnelle<sup>18</sup> tout en répondant aux besoins d'ajustement structurels de l'économie dans les secteurs identifiés comme porteurs en termes de potentialités de croissance et de valeur ajoutée, y compris dans les secteurs de l'économie verte.

#### **Rôle que l'UE et les partenaires peuvent jouer :**

- Utilisation du dialogue politique
- Facilitation de processus de dialogue public- privé
- Appui des alliances multi-acteurs
- Appui des initiatives innovantes des OSC au niveau local
- Promotion de l'accès à l'information transparente sur les ressources naturelles

PRIORITES SPECIFIQUES- RESULTATS	INDICATEUR(S) DE RÉSULTATS
8. Un espace de dialogue inclusif et des structures d'accompagnement sont créés concernant les politiques sectorielles ciblés de la formation professionnelle, développement économique, environnement et genre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les OSC sont mieux informés sur les opportunités de participer à la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles de la formation professionnelle et de l'emploi.</li> <li>• Les alliances avec d'autres acteurs (secteur privé et monde académique) sont promues pour accroître les capacités de proposition des OSC.</li> </ul>
9. Les capacités des organisations de la société civile et d'utilisateurs sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités des réseaux des OSC sont renforcées dans le dialogue social.</li> <li>• Les actions de plaidoyer des réseaux des ONG sont promues.</li> <li>• Des initiatives innovantes de dialogue public-privé sont soutenues.</li> </ul>
10. Le rôle de la société civile dans la gestion durable des ressources naturelles, y compris le secteur extractif et le droit à la terre, dans la protection de l'environnement et la gouvernance climatique est renforcé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des séances de dialogue politique avec les autorités ont lieu.</li> <li>• La connaissance et les flux d'information transparents sont promus.</li> <li>• L'émergence de coalitions indépendantes d'OSC est facilitée et appuyée.</li> <li>• Les initiatives innovantes de protection et gestion durable de l'environnement sont soutenues.</li> </ul>

<sup>18</sup> L'indice de développement humain publié par le Programme des Nations unies pour le développement en 2014 place le Gabon au 112<sup>e</sup> rang sur 187 pays.

## 4 ACTIONS

### Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

<b>Priorité 1</b>
Une société civile plus outillée pour agir comme acteur de gouvernance
<b>Indicateur(s)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre légal harmonisé et concerté est mis en œuvre</li> <li>• Un mécanisme d'accès à l'information pertinente est en place</li> <li>• Un mécanisme durable de renforcement de capacités des OSC est graduellement mis en place</li> </ul>
<b>Actions:</b>
<b>A. Analyse: études, cartographies et recherches</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude participative pour l'analyse des contraintes du cadre légal régissant les OSC au Gabon et les lois connexes y compris les dispositifs d'accès à l'information pertinente</li> <li>- Étude de faisabilité et de formulation d'un mécanisme durable d'appui aux OSC au Gabon</li> <li>- Etude participative pour l'identification d'un arsenal juridique régissant le financement privé des OSC</li> <li>- Développement de mécanisme de collecte, exploitation et vulgarisation des données.</li> </ul> <p>[Action DUE conjointement avec les EM]</p>
<b>B. Dialogue politique, consultations et facilitation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation du processus de consultation multi-acteurs pour l'élaboration des propositions pour l'harmonisation et la modernisation du cadre légal régissant la société civile</li> <li>- Soutien au processus législatif en conséquence</li> <li>- Dialogue avec les autorités en charge (Ministère de l'intérieur, etc.) et le Parlement</li> <li>- Utilisation du levier du dialogue politique sous art.8 de l'accord de Cotonou pour appuyer la réforme</li> <li>- Facilitation de la mise en place graduelle d'une plateforme permanente de renforcement des capacités et d'accès à l'information pertinente pour les OSC</li> </ul> <p>[Action DUE conjointement avec les EM]</p>
<b>C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Mesure d'accompagnement appui société civile sur 11<sup>ème</sup> FED</b> (études, facilitation des processus, appui opérationnel à la plateforme identifiée); <b>ligne thématique OSC-AL</b> (appui des initiatives propres d'OSC d'implication dans les processus et pour le suivi processus législatif)</li> <li>2) <b>EM et autres PTF</b> : appui au dialogue politique avec le gouvernement, appui institutionnel aux structures gouvernementales comme levier (Ministère de l'intérieur)</li> </ol>

[Action DUE conjointement avec EM et autres PTF intéressés]

## Priorité 2

La société civile contribue à l'amélioration de la gouvernance et au respect des droits humains

### Indicateur(s)

- Amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques
- Amélioration de la participation des citoyens à la vie publique

### Actions:

#### A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Cartographie des acteurs de la société civile dans le domaine de la protection des droits humains et la promotion de la démocratie

[Action DUE conjointement avec les EM]

- Appui aux initiatives innovantes des OSC pour la lutte contre la corruption et pour la transparence dans la gestion des finances publiques
- Appui aux initiatives des OSC pour améliorer la transparence des processus électoraux, pour la prévention des conflits et pour une participation effective des citoyens à la vie publique
- Appui aux initiatives innovantes des OSC visant la réduction de l'impunité et le respect des droits humains
- Facilitation de la capacitation des OSC de plaidoyer et interaction avec le pouvoir publique;
- Appui à la consolidation des initiatives multi-acteurs de dialogue interculturel, intercommunautaire et interreligieux autour d'enjeux liés à la consolidation de l'Etat de droit

#### C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- 1) **Instrument IEEDH** (Actions innovantes de structuration des OSC des DH, participation des citoyens à la vie politique); **ligne thématique OSC-AL** (actions innovantes de participation aux processus budgétaires); **TCF** (Cartographie des acteurs de la SC dans la protection des DH et le la promotion de la Démocratie) ; **Coopération française** (actions pour le renforcement des capacités des OSC pour le suivi des processus budgétaires ; promotion des coalitions multi-acteurs dans ce sens)

[Action DUE conjointement avec EM]

### Priorité 3

La société civile est un acteur reconnu du développement économique et peut contribuer à l'amélioration du climat d'investissement et des affaires et à la gestion durable des ressources naturelles.

### Indicateur(s)

- Amélioration du climat social
- Gestion concertée des ressources naturelles
- Amélioration du dispositif de protection de l'environnement

### Actions:

#### A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Cartographie des acteurs de la société civile dans les domaines de la formation professionnelle / emploi, amélioration climat d'investissement et gestion des ressources naturelles
- Capitalisation des bonnes pratiques en termes d'actions de plaidoyer pour la protection de l'environnement et la promotion de l'économie verte

[Action DUE conjointement avec les EM]

#### B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Facilitation de la participation des OSC au processus de dialogue sur les politiques sectorielles de la formation professionnelle et l'emploi (en particulier des jeunes)
- Soutien des actions multi-acteurs (OSC, secteur privé, institutions académiques, chambres consulaires) visant à apporter une contribution appropriée au processus précité
- Appui visant une meilleure participation des OSC au dialogue social
- Utilisation du levier du dialogue politique sous art.8 pour une redynamisation des plateformes de dialogue multi-acteurs existantes
- Dialogue avec les autorités pour une plus grande transparence sur les flux d'information relatifs aux ressources naturelles
- Soutien des actions innovantes des OSC dans la protection de l'environnement

#### C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- 1) **11<sup>ème</sup> FED secteur de concentration** (appui à la participation des OSC au processus de formulation des politiques sectorielles, soutien des actions multi-acteurs y afférentes, financement de la cartographie des acteurs de la société civile; capitalisation des bonnes pratiques); **ligne OSC-AL** (financement des actions innovantes de la SC pour une meilleure gestion des ressources naturelles); **enveloppe régionale** (soutien des initiatives de la SC pour la protection de l'environnement); **autres PTF** (appui aux initiatives de dialogue social; plateformes de dialogue public-privé)

- 2) **EM et autres PTF** : appui au dialogue politique

[Action DUE conjointement avec l'ON et les autres EM]

## 5 TABLEAU DE BORD

<b>Pays: GABON</b>		
<b>Processus</b>		
<b>Domaine</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Réalisation</b>
Participation des Etats membres à l'élaboration de la feuille de route	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	Oui
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi.	Oui
Actions conjointes	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route.	Oui
<b>Outcome</b>		
<b>Priorité</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Réalisation</b>
Une société civile plus outillée pour agir comme acteur de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre légal régissant les OSC harmonisé et concerté est mis en œuvre;</li> <li>- Un cadre légal concerté pour le financement privé des OSC est mis en œuvre ;</li> <li>- Une plateforme durable pour l'accès à l'information est identifiée et graduellement mis en place ;</li> </ul>	
La société civile contribue à l'amélioration de la gouvernance et au respect des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des coalitions structurées de la SC œuvrant pour la promotion de la démocratie et le respect des droits humains sont effectives et fonctionnelles ;</li> <li>- Des actions concertées de la SC sont entreprises pour l'amélioration de la lutte contre la corruption ;</li> <li>- Des actions innovantes de la SC sont réalisées pour le suivi des processus budgétaires.</li> </ul>	
La société civile contribue à l'amélioration du climat d'investissement et à la gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation des OSC au dialogue sur les politiques sectorielles de la formation professionnelle et de l'emploi est effective ;</li> <li>- Le dialogue multipartis avec les OSC est amélioré ;</li> <li>- Un dialogue tripartite sur la transparence de la gestion des ressources naturelles est instauré et régulier ;</li> <li>- Des initiatives de la société civile pour la protection de l'environnement sont fonctionnelles.</li> </ul>	